

1. QUALIFICATIF DE CLUB, TIR DE PRECISION séniors masculin

Il n'y aucune obligation pour un club d'organiser un qualificatif dans son clos, mais le fait de ne pas organiser de qualificatif empêche un joueur de se qualifier au QUALIFICATIF DE SECTEUR. En effet **Il est interdit de désigner des tireurs** pour le QUALIFICATIF DE SECTEUR.

Pour **RAPPEL** :

1. QUALIFICATIF DE CLUB

2. QUALIFICATIF DE SECTEUR pour le(s) premiers du QUALIFICATIF DE CLUB

3. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL pour les qualifiés à l'issue du QUALIFICATIF DE SECTEUR

4. CHAMPIONNAT REGIONAL pour les qualifiés à l'issue du CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

5. CHAMPIONNAT DE FRANCE pour les qualifiés à l'issue du CHAMPIONNAT REGIONAL

La participation des joueurs pour le QUALIFICATIF DE CLUB est **gratuite**

Ouverte à tous les joueurs séniors masculin **licenciés au club en 2022**

Voir le cas des mutations internes dans le règlement

Les mutés externes ne pourront tirer que s'ils sont à jour de leur situation administrative au moment du qualificatif de club (mutations et licences 2023).

Utiliser obligatoirement la fiche de collecte des résultats

en cas d'égalité de points, pour départager :

plus grand nombre de 5 points

plus grand nombre de 3 points

en cas de nouvelle égalité, procéder à un nouveau passage pour départager les ex-aequo

les clubs s'engagent à respecter l'ensemble des règlements

les GRILLES DE RESULTATS devront être signées et datées par le président du club et envoyer au CDAM ==> cd06@petanque.fr avant le 31/12/2022